

INDICATEURS NATIONAUX DES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DONNÉES PAR ÉTABLISSEMENT

Définitions des indicateurs

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Direction générale des statistiques
Direction des indicateurs et des statistiques

FÉVRIER 2016

Québec 

1- La production des indicateurs nationaux

Depuis le Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministère produisait des indicateurs en soutien à l'opération ministérielle des plans de réussite par établissement.

L'adoption du projet de loi numéro 124 en décembre 2002 a modifié la Loi sur l'instruction publique pour y introduire l'obligation pour les commissions scolaires d'établir un plan stratégique qui tient compte des indicateurs nationaux déterminés par le ministre. Elle a également confirmé l'obligation pour les établissements d'élaborer un plan de réussite pour la mise en œuvre de leur projet éducatif respectif.

La loi prévoit également que le ministre établit, après consultation des commissions scolaires, les indicateurs nationaux qu'il met à la disposition de chacune d'entre elles, aux fins, notamment, de leur permettre de dégager, dans leur plan stratégique, les principaux enjeux auxquels elles font face.

Ainsi, en janvier 2003, le ministre a établi une liste de 17 indicateurs :

- 5 indicateurs en enseignement primaire;
- 6 indicateurs en enseignement secondaire, formation générale des jeunes;
- 5 indicateurs en enseignement secondaire, formation professionnelle;
- 1 indicateur en enseignement secondaire, formation générale des adultes.

Les indicateurs nationaux prennent la forme de nombres ou de pourcentages. En ce qui a trait aux indicateurs nationaux illustrés par des proportions (ou pourcentages), une fiche complémentaire a été produite pour présenter le nombre d'élèves ayant servi de base au calcul (dénominateur).

2- La production de données par établissement

Afin d'aider les commissions scolaires et les conseils d'établissement dans leurs travaux visant à réaliser des plans de réussite et des projets éducatifs, le Ministère rend aussi disponibles des données par établissement. Ces données correspondent à celles qui sont utilisées dans le calcul des indicateurs nationaux par commission scolaire. Elles sont produites pour les bâtiments et les écoles primaires, les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle (par programme) et les centres d'éducation des adultes.

3- Quelques balises sur la diffusion des données par établissement

Tous les indicateurs nationaux produits par commission scolaire sont aussi calculés par établissement. Toutefois, la diffusion des données pour les établissements n'est utile qu'en tenant compte de ce qui suit :

- a) Certains indicateurs, fort pertinents par commission scolaire, ne sont **pas applicables** à tous les établissements (âge à la sortie du primaire, sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants);
- b) Dans certaines écoles, le nombre d'élèves est trop petit pour justifier le calcul et la diffusion des indicateurs. Par conséquent, il n'y a pas d'indicateurs calculés lorsqu'il y a **moins de 25 élèves dans l'école**;
- c) Étant donné un nombre suffisant d'élèves concernés, les indicateurs calculés par commission scolaire ont une signification statistique, ce qui rend leur utilisation et leur interprétation pertinentes. Par établissement, le nombre d'élèves par classe, par cycle, par programme ou par service est souvent trop petit pour qu'on puisse utiliser les indicateurs à des fins d'analyse ou en tirer des tendances (variabilité non significative). Par conséquent, il n'y a pas d'indicateurs calculés lorsque l'univers visé, c'est-à-dire le dénominateur, est constitué de **moins de 15 élèves**;
- d) De plus, la présence de petits nombres d'élèves oblige à une certaine prudence par rapport à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la **protection des renseignements personnels**. En effet, que le dénominateur soit grand ou petit (ex. : nombre d'élèves inscrits dans un cycle du secondaire), un trop petit numérateur (même exemple, nombre de sortants sans qualification, ni diplôme) risque de contrevenir au caractère confidentiel des données en permettant l'identification possible d'un élève. Par conséquent, il n'y a pas d'indicateurs présentés lorsque le nombre d'élèves visés, c'est-à-dire le numérateur, est constitué de **moins de 5 élèves**.

Pour toutes ces raisons, les données et indicateurs par établissement sont présentés pour l'ensemble des élèves, sans distinction de sexe, contrairement aux données et aux indicateurs par commission scolaire, où cette distinction est faite.

4- Sources des données utilisées et lecture des fichiers

Source des données utilisées :

Les données utilisées pour le calcul de tous les indicateurs nationaux viennent du système **Charlemagne**.

Lecture des fichiers :

Moments de lecture des fichiers
selon l'année présentée dans le système AGIR

	Année -4	Année -3	Année -2	Année -1
Ex. : édition 2013	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013

a) Les indicateurs nationaux du primaire

Année d'observation (T0); les 5 indicateurs	Bilan 6*	Bilan 6*	Bilan 2	Bilan 2
Situation de l'année suivante (T+1); L'âge à la sortie du primaire	Bilan 4	Bilan 4	Bilan 2	

b) Les indicateurs nationaux du secondaire, FGJ
production printemps (provisoire)

Année d'observation (T0); 5 des 6 indicateurs	Bilan 5	Bilan 5	Bilan 5	Bilan 2
Réussite aux épreuves (T0) : La réussite aux épreuves ministérielles	Mentions PPS février	Mentions PPS février	Mentions PPS février	
Situation de l'année suivante (T+1); Les sorties sans diplôme ni qualification par cycle L'obtention d'un diplôme en 5^e secondaire L'ensemble de sorties avec diplôme ou qualification	Bilan 4	Bilan 4	Bilan 2	

production automne (finale)

Année d'observation (T0); 5 des 6 indicateurs	Bilan 5	Bilan 5	Bilan 5	Bilan 4
Réussite aux épreuves (T0) : La réussite aux épreuves ministérielles	Mentions PPS août	Mentions PPS août	Mentions PPS août	
Situation de l'année suivante (T+1); Les sorties sans diplôme ni qualification par cycle L'obtention d'un diplôme en 5^e secondaire L'ensemble de sorties avec diplôme ou qualification	Bilan 4	Bilan 4	Bilan 4	

c) Les indicateurs nationaux du secondaire, en FP

Année d'observation (T0); les 5 indicateurs	Bilan 6*	Bilan 6*	Bilan 6*	Bilan 2
Diplomation (T0, T+1, T+2) : L'obtention d'un diplôme de FP	Mentions PPS février	Mentions PPS février		

d) Les indicateurs nationaux du secondaire, en FGA

Année d'observation (T0)	Bilan 6*	Bilan 6*	Bilan 6*	Bilan 2
--------------------------	----------	----------	----------	---------

* Le bilan final pour une année scolaire correspondra au bilan 5 à partir de l'année 2013-2014.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLÉMENTAIRES	RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUEBEC				
<p><u>L'âge des élèves à l'entrée dans un cycle</u></p> <p>DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits dans une première année de fréquentation dans un cycle, proportion de ceux qui ont l'âge normal ou moins</p> <p>CALCUL : (au 1^{er} cycle) $\frac{\text{Élèves inscrits en première année de fréquentation au premier cycle, âgés de 6 ans et moins, au 30 septembre}}{\text{Ensemble des élèves inscrits en première année de fréquentation au premier cycle, au 30 septembre}} \times 100$</p>	<p>1- Cet indicateur national est calculé pour chacun des 3 cycles du primaire.</p> <p>2- L'année de fréquentation dans un cycle, telle que déclarée dans le système Charlemagne, sert à déterminer les élèves qui entrent dans un cycle. Il s'agit de la seule information utilisée. Elle est déclarée par les commissions scolaires depuis l'implantation de la nouvelle réforme.</p> <p>3- Selon le cycle, l'âge normal à l'entrée est le suivant : 6 ans au premier cycle, 8 ans au deuxième cycle et 10 ans au troisième cycle.</p>	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
		<u>au 1^{er} cycle</u>	98,4	98,5	98,4	98,5
		<u>au 2^e cycle</u>	93,4	92,8	92,6	92,9
		<u>au 3^e cycle</u>	91,0	90,2	89,6	89,6
<p><u>La prolongation des études dans un cycle</u></p> <p>DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits dans un cycle, proportion de ceux qui sont inscrits pour une troisième année de fréquentation, ou plus, dans ce cycle</p> <p>CALCUL : (au 1^{er} cycle) <math display="block">\frac{\text{Élèves inscrits pour une troisième année de fréquentation, ou plus, au 1^{er} cycle, au 30 septembre}}{\text{Ensemble des élèves inscrits au 1^{er} cycle, au 30 septembre}} \times 100</math></p>	<p>1- Cet indicateur national est calculé pour chacun des 3 cycles du primaire.</p> <p>2- L'année de fréquentation dans un cycle, telle que déclarée dans le système Charlemagne, sert à déterminer les élèves qui prolongent leurs études dans un cycle. Il s'agit de la seule information utilisée. Elle est déclarée par les commissions scolaires depuis l'implantation de la nouvelle réforme.</p>	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
		<u>au 1^{er} cycle</u>	2,8	2,7	2,6	2,3
		<u>au 2^e cycle</u>	2,0	2,0	1,7	1,6
		<u>au 3^e cycle</u>	1,2	1,1	1,1	0,9
<p><u>La fréquentation d'une classe d'accueil</u></p> <p>DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits au primaire, proportion de ceux qui fréquentent ou ont déjà fréquenté une classe d'accueil</p> <p>CALCUL : $\frac{\text{Élèves inscrits au primaire au 30 septembre, fréquentant ou ayant fréquenté une classe d'accueil}}{\text{Ensemble des élèves inscrits au primaire, au 30 septembre}} \times 100$</p>	<p>1- Les données sur les classes d'accueil sont disponibles depuis 1993-1994. Par conséquent, la mesure d'un séjour antérieur est déterminée à partir de 1993-1994.</p> <p>2- Les élèves ayant bénéficié de mesures d'accueil, sans appartenir à des classes d'accueil, sont également considérés.</p>	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
		6,4	6,8	7,1	7,4	

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (suite et fin)

LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLEMENTAIRES	RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUEBEC			
<p><u>L'intégration des EHDAA dans les classes ordinaires</u></p> <p>DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits au primaire et reconnus comme EHDAA, proportion de ceux qui sont intégrés en classe ordinaire</p> <p>CALCUL :</p> $\frac{\text{Élèves inscrits au primaire, au 30 septembre, reconnus comme EHDAA, intégrés dans les classes ordinaires}}{\text{Ensemble des élèves inscrits au primaire, au 30 septembre, reconnus comme EHDAA}} \times 100$	<p>1- Les EHDAA sont les suivants :</p> <p>a) les élèves handicapés, ayant un code de difficulté de 23 ou plus, avec ou sans plan d'intervention;</p> <p>b) les élèves ayant les codes de difficulté 13 et 14 (troubles graves de comportement), avec ou sans plan d'intervention;</p> <p>c) les autres élèves à risques, sans code de difficulté, mais ayant un plan d'intervention.</p> <p>2- Les élèves reconnus comme EHDAA, intégrés en classe ordinaire, sont ceux qui correspondent aux valeurs 1 et 2 de la variable <i>Type de regroupement</i> de Charlemagne:</p> <p>valeur 1 : Intégration à une classe ordinaire avec soutien à l'enseignant et à l'élève;</p> <p>valeur 2 : Intégration à une classe ordinaire avec participation à une classe-ressource ou avec soutien à l'élève.</p>	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		80,7	81,3	81,4	82,1
<p><u>L'âge à la sortie du primaire</u></p> <p>DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits au primaire qui passent au secondaire l'année suivante, proportion de ceux qui sont âgés de 12 ans ou moins au moment de leur entrée au secondaire</p> <p>CALCUL :</p> $\frac{\text{Élèves inscrits au primaire, qui passent au secondaire l'année suivante, âgés de 12 ans ou moins à leur entrée au secondaire}}{\text{Ensemble des élèves inscrits au primaire qui passent au secondaire l'année suivante}} \times 100$	<p>1- Cet indicateur national n'est pas calculé pour les établissements primaires s'il y a moins de 15 élèves inscrits au troisième cycle du primaire.</p> <p>2- Tous les élèves, peu importe le cycle, qui passent du primaire au secondaire sont considérés.</p>	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		89,2	88,9	88,4	

LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLÉMENTAIRES	RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC			
<p><u>L'âge à l'entrée au secondaire</u></p> <p>DÉFINITION : Parmi les élèves qui sont inscrits une première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre, proportion de ceux qui ont 12 ans ou moins</p> <p>CALCUL : <i>Élèves inscrits une première fois en 1^{re} secondaire, au 30 septembre, âgés de 12 ans ou moins</i> X 100 <hr/><i>Ensemble des élèves inscrits une première fois en 1^{re} secondaire, au 30 septembre</i></p>	<p>1- Un nouvel inscrit en 1^{re} secondaire est un élève qui n'a jamais été inscrit au secondaire au cours des quatre années précédentes, nulle part au Québec.</p>	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		89,6	88,9	88,6	88,2

<u>Les sorties sans diplôme, ni qualification, par cycle</u>		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<p>DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits dans un cycle au 30 septembre, proportion de ceux qui sont des sortants sans diplôme, ni qualification</p> <p>CALCUL : (au 1^{er} cycle du secondaire) <i>Élèves inscrits au 1^{er} cycle du secondaire, au 30 septembre, sortants sans diplôme, ni qualification</i> X 100 <hr/><i>Ensemble des élèves inscrits au 1^{er} cycle du secondaire, au 30 septembre</i></p>	<p>1- La réforme du curriculum au secondaire, présentée en juin 2002, propose que l'organisation scolaire soit aménagée en deux cycles distincts. Par conséquent, cet indicateur national est calculé pour deux cycles du secondaire. Le premier cycle du secondaire correspond aux 1^{re} et 2^e secondaires. Le deuxième cycle du secondaire correspond aux 3^e, 4^e et 5^e secondaires.</p>	<u>au 1^{er} cycle (taux officiel)</u>			
		1,6	1,6	1,7	
		<u>au 2^e cycle (taux officiel)</u>			
		4,0	3,7	4,7	
	<p>2- Un élève, inscrit au 30 septembre, est un sortant sans diplôme, ni qualification, s'il répond à tous les critères suivants :</p> <p>a) il n'a pas obtenu, durant l'année scolaire, un diplôme (DES, DEP, ASP);</p> <p>b) il n'a pas obtenu, durant l'année scolaire, une qualification (CFER, CFMS, CFPT);</p> <p>c) il n'est pas réinscrit, nulle part au Québec, à la fin de l'année suivante (bilan 4), en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial. Il s'agit ici des taux officiels.</p> <p>3- Une version provisoire de ce taux est produite à partir d'une lecture faite au bilan 2 de l'année suivante.</p> <p>4- Les sorties sans diplôme, ni qualification, comprennent, en plus du décrochage scolaire, des sorties dues à l'émigration et à d'autres événements (mortalité, morbidité scolarisation à domicile, etc.). Une estimation de ces sorties est établie pour chaque commission scolaire. D'ailleurs, cette estimation des sorties dues à l'émigration et à ces autres événements est présentée avec les indicateurs nationaux du secondaire, par commission scolaire. Basée sur des observations faites au primaire, elle ne peut pas être calculée pour les établissements.</p>				

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (suite)

LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLÉMENTAIRES	RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUEBEC			
<p><u>Les sorties avec diplôme en 5^e secondaire</u></p> <p>DÉFINITION : Parmi les élèves qui sont inscrits en 5^e secondaire, au 30 septembre, proportion de ceux qui obtiennent un diplôme durant l'année</p> <p>CALCUL : <math display="block">\frac{\text{Élèves inscrits en 5^e secondaire, au 30 septembre, qui obtiennent un diplôme durant l'année}}{\text{Ensemble des élèves inscrits en 5^e secondaire, au 30 septembre}} \times 100</math></p>	<p>1- Tous les élèves inscrits en 5^e secondaire sont considérés, non pas seulement ceux qui y accèdent une première fois.</p> <p>2- Tous les diplômes du secondaire sont comptés (DES, DEP, ASP).</p>	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		79,1	78,1	77,2	
<p><u>L'ensemble des sorties avec diplôme ou qualification</u></p> <p>DÉFINITION : Parmi les élèves sortants du secondaire, formation générale des jeunes, proportion de ceux qui sortent avec un diplôme ou une qualification</p> <p>CALCUL : $\frac{\text{Élèves sortants du secondaire, formation générale des jeunes, avec un diplôme ou une qualification}}{\text{Ensemble des élèves sortants du secondaire, formation générale des jeunes}} \times 100$</p>	<p>1- L'ensemble des sortants du secondaire est constitué de deux éléments :</p> <p>a) les sortants avec un diplôme ou une qualification, soit les élèves diplômés ou qualifiés d'une année (diplômes : DES, DEP, ASP; qualifications : CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT);</p> <p>b) les sortants sans diplôme, ni qualification.</p> <p>2- Les sorties sans diplôme, ni qualification, répondent aux critères suivants :</p> <p>a) l'élève n'a pas obtenu, durant l'année scolaire, un diplôme (DES, DEP, ASP);</p> <p>b) il n'a pas obtenu, durant l'année scolaire, une qualification (CFER, ISPJ, ASP, CFMS, CFPT);</p> <p>c) données provisoires (production de mars): Il n'est pas réinscrit, nulle part au Québec, l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial, en janvier de l'année scolaire suivante (bilan 2 de l'année scolaire suivante).</p> <p>c) données officielles et définitives (production de novembre): Il n'est pas réinscrit, nulle part au Québec, l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial, à la fin de l'année scolaire suivante (bilan 4 de l'année scolaire suivante).</p> <p>3- Les sorties sans diplôme, ni qualification, comprennent, en plus du décrochage scolaire, des sorties dues à l'émigration et à d'autres événements (mortalité, morbidité scolarisation à domicile, etc.). Une estimation de ces sorties est établie pour chaque commission scolaire. D'ailleurs, cette estimation des sorties dues à l'émigration et à ces autres événements est présentée avec les indicateurs nationaux du secondaire, par commission scolaire. Cette estimation, basée sur des observations faites au primaire, ne peut pas être calculée pour les établissements.</p> <p>4- Cet indicateur national n'est diffusé que pour les établissements offrant au moins le deuxième cycle du secondaire. Plus précisément, l'indicateur est diffusé si les critères suivants sont respectés :</p> <p>a) il y a 15 élèves ou plus en secondaire 5;</p> <p>b) les élèves de 4^e et 5^e secondaire représentent 20 % ou plus de l'ensemble des élèves de l'établissement;</p> <p>c) la proportion de EHDAA de l'établissement est inférieure à 50 %.</p>	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		80,1	81,6	80,9	
		Données officielles et définitives (production automne)			
		82,6	83,8	83,8	

LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLÉMENTAIRES	RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUEBEC				
<p><u>La réussite aux épreuves ministérielles</u></p> <p>DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves qui se présentent à une épreuve, toutes sessions d'examens confondues, proportion de ceux qui réussissent cette épreuve</p> <p>CALCUL : (ensemble des épreuves) $\frac{\text{Nombre de réussites parmi les présences à l'ensemble des épreuves, toutes sessions d'examens confondues}}{\text{Nombre de présences à l'ensemble des épreuves, toutes sessions d'examens confondues}} \times 100$</p>	<p>1- Pour le calcul de la réussite aux épreuves pour une année scolaire, quatre périodes d'examens sont considérées. Par exemple, pour l'année 2001-2002, les sessions retenues sont les suivantes :</p> <p>a) janvier 2002 : les cas de semestrialisation seulement, c'est-à-dire les élèves qui se présentent dès janvier à une épreuve correspondant à un cours suivi à un rythme accéléré durant la session d'automne (2001);</p> <p>b) juin 2002 : la principale session d'examens;</p> <p>c) août 2002 : essentiellement une session de reprises;</p> <p>d) janvier 2003 : les cas de reprises seulement.</p> <p>2- Pour un élève et pour une épreuve donnés, on compte une seule présence, même si celui-ci se présente à plus d'une session.</p> <p>3- Pour un élève et pour une épreuve donnés, on compte une seule réussite ou un seul échec, s'il n'y a pas réussite, peu importe le nombre de sessions d'examens.</p> <p>4- Étant donné qu'un élève peut d'abord échouer une épreuve dans un établissement et réussir la même épreuve plus tard dans un autre établissement où se concentrent les reprises, on attribue la réussite ou l'échec à l'école où il est inscrit au 30 septembre.</p> <p>5- Ce nouvel indicateur est également présenté pour les épreuves de la langue d'enseignement (français ou anglais, selon le cas).</p>	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
		<u>ensemble des épreuves</u>	95,7	95,7	89,1	
		<u>français, langue d'enseignement</u>	94,6	94,0	94,1	
		<u>anglais, langue d'enseignement</u>	96,9	97,3	97,2	

<u>L'intégration des EHDAA dans les classes ordinaires</u>		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<p>DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits au secondaire, formation générale des jeunes, et reconnus comme EHDAA, proportion de ceux qui sont intégrés en classe ordinaire</p> <p>CALCUL : $\frac{\text{Élèves inscrits au secondaire, FGJ, au 30 septembre, reconnus comme EHDAA, intégrés dans les classes ordinaires}}{\text{Ensemble des élèves inscrits au secondaire, FGJ, au 30 septembre, reconnus comme EHDAA}} \times 100$</p>	<p>1- Les élèves reconnus comme EHDAA sont les suivants :</p> <p>a) les élèves handicapés, avec code de difficulté de 23 ou plus, avec ou sans plan d'intervention;</p> <p>b) les élèves ayant les codes de difficulté 13 et 14 (troubles graves de comportement), avec un plan d'intervention;</p> <p>c) les autres élèves à risques, sans code de difficulté, mais ayant un plan d'intervention.</p> <p>2- Les élèves reconnus comme EHDAA, intégrés en classe ordinaire, sont ceux qui correspondent aux valeurs 1 et 2 de la variable <i>Type de regroupement</i> de Charlemagne: valeur 1 : Intégration à une classe ordinaire avec soutien à l'enseignant et à l'élève; valeur 2 : Intégration à une classe ordinaire avec participation à une classe-ressource ou avec soutien à l'élève.</p>	49,1	51,3	53,0	57,0

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE

LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLEMENTAIRES	RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUEBEC			
<p><u>Le nombre total d'inscrits</u></p> <p>DÉFINITION : Nombre d'élèves inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme</p>	<p>1- Les élèves inscrits à temps plein sont ceux qui sont déclarés, durant l'année, pour une période équivalant à 30 % de la durée du programme. Par exemple, pour être considérée à temps plein dans un programme de 900 heures, la durée observée durant une année doit être de 270 heures ou plus.</p> <p>2- Un élève inscrit à temps plein dans plus d'un programme durant la même année est compté dans chacun des programmes. L'année scolaire s'échelonne du 1^{er} juillet au 30 juin.</p> <p>3- Un élève inscrit à temps plein plus d'une fois dans le même programme durant une année n'y est compté qu'une fois.</p> <p>4- Cet indicateur national est calculé par programme. De plus, il est calculé pour l'ensemble des programmes (total de tous les programmes).</p>	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
		77 642	84 578	86 285	86 481
<p><u>Le nombre de nouveaux inscrits</u></p> <p>DÉFINITION : Nombre d'élèves inscrits pour une première fois dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme</p>	<p>1- Les nouveaux inscrits à temps plein sont ceux qui sont inscrits, durant l'année, pour une période équivalant à 30 % de la durée du programme. Par exemple, pour être considérée à temps plein dans un programme de 900 heures, la durée observée durant une année doit être de 270 heures ou plus.</p> <p>2- Un nouvel inscrit dans un programme correspond à un élève qui n'a jamais été inscrit dans ce programme depuis 1990-1991.</p> <p>3- Si un élève est inscrit, durant la même année, dans plus d'un programme, seule la première inscription est retenue. C'est sur la base de cette seule première inscription de l'année qu'on détermine s'il s'agit ou non d'une nouvelle inscription dans le programme choisi. Contrairement au nombre total d'inscrits, il ne peut y avoir qu'une nouvelle inscription par élève durant une année.</p> <p>4- Cet indicateur national est calculé par programme. De plus, il est calculé pour l'ensemble des programmes (total de tous les programmes).</p>	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
		46 309	49 769	48 759	50 006

LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLEMENTAIRES	RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUEBEC			
<p><u>Les nouveaux inscrits de moins de 20 ans</u></p> <p>DÉFINITIONS : Nombre d'élèves inscrits pour une première fois dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, âgés de 19 ans et moins</p> <p>Parmi les élèves inscrits pour une première fois dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, proportion de ceux qui sont âgés de 19 ans et moins, par programme</p> <p>CALCUL : $\frac{\text{Nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, âgés de 19 ans ou moins}}{\text{Ensemble des nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement}} \times 100$</p>	<p>1- Les nouveaux inscrits à temps plein sont ceux qui sont inscrits, durant l'année, pour une période équivalant à 30 % de la durée du programme. Par exemple, pour être considérée à temps plein dans un programme de 900 heures, la durée observée durant une année doit être de 270 heures ou plus.</p> <p>2- Un nouvel inscrit dans un programme correspond à un élève qui n'a jamais été inscrit dans ce programme depuis 1990-1991.</p> <p>3- Si un élève est inscrit, durant la même année, dans plus d'un programme, seule la première inscription est retenue. C'est sur la base de cette seule première inscription de l'année qu'on détermine s'il s'agit ou non d'une nouvelle inscription dans le programme choisi. Contrairement au nombre total d'inscrits, il ne peut y avoir qu'une nouvelle inscription par élève durant une année.</p> <p>4- Cet indicateur national est calculé par programme. De plus, il est calculé pour l'ensemble des programmes (total de tous les programmes).</p> <p>5- L'âge de l'élève est calculé au 30 septembre de l'année scolaire considérée. L'année scolaire s'échelonne du 1^{er} juillet au 30 juin.</p>	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
		<u>Nombre des nouveaux inscrits de moins de 20 ans</u>			
		15 647	15 598	14 956	15 548
<u>Proportion des nouveaux inscrits de moins de 20 ans</u>					
33,8	31,3	30,7	31,1		

<u>Les nouveaux inscrits en alternance travail - études</u>	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<p>DÉFINITIONS: Nombre d'élèves inscrits pour une première fois dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, en situation d'alternance travail-études</p> <p>Nombre de programmes dans lesquels il y a au moins un nouvel inscrit à temps plein, toutes sources de financement, en situation d'alternance travail-études</p>	<u>Nombre des nouveaux inscrits en ATE</u>			
	5 963	5 907	5 674	5 571
	<u>Proportion des nouveaux inscrits en ATE</u>			
12,9	11,9	11,6	11,1	
<u>Nombre de programmes offerts en ATE</u>				
76	69	70	75	

LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLEMENTAIRES	RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUEBEC					
		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012		
<p><u>L'obtention d'un diplôme de formation professionnelle</u></p> <p>a) diplomation dans le même programme</p> <p>DÉFINITION : Parmi les élèves inscrits pour une première fois dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, proportion de ceux qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle dans le même programme</p> <p>CALCUL : <i>Nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle dans le même programme</i> X 100 <i>Ensemble des nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement</i></p> <p>b) diplomation totale en formation professionnelle</p> <p>DÉFINITION : Parmi les élèves inscrits pour une première fois, dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, proportion de ceux qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle, peu importe le programme</p> <p>CALCUL : <i>Nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle, peu importe le programme</i> X 100 <i>Ensemble des nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement</i></p>	<p>1- Les diplômés de formation professionnelle sont les suivants : DEP, ASP, AFP.</p> <p>2- Les données de cet indicateur ne sont présentées que pour 2 années, pour rendre comparables des observations faites pour 3 années.</p> <p>3- La durée de 3 années est établie de la façon suivante. Par exemple, la diplomation des nouveaux inscrits de 1998-1999 correspond aux diplômes qui sont obtenus en 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001.</p> <p>4- Cet indicateur national est calculé par programme. De plus, il est calculé pour l'ensemble des programmes (total de tous les programmes).</p> <p>5- Le calcul de cet indicateur national prend en considération l'historique des programmes offerts chaque année (correspondance entre les programmes).</p>	Mesure de la diplomation jusqu'en ...					
		2010-2011	2011-2012				
		<u>Diplomation dans le même programme</u>		77,5	77,9		
		<u>Diplomation totale en FP</u>		79,1	79,6		

L'effectif total par service d'enseignement

DÉFINITION :

Nombre d'élèves inscrits durant l'année dans un service, à temps plein et à temps partiel, en formation générale des adultes. Les services d'enseignement sont les suivants :

a) pour l'ensemble des services;

b) pour chacun des services :

- 1- Le soutien pédagogique;
- 2- L'alphabétisation;
- 3- Le présecondaire;
- 4- Le premier cycle du secondaire;
- 5- Le second cycle du secondaire;
- 6- L'intégration sociale;
- 7- L'intégration socioprofessionnelle;
- 8- La francisation;
- 9- La préparation à la formation professionnelle;
- 10- La préparation aux études postsecondaires.

- 1- Un élève inscrit dans plus d'un service durant la même année est compté dans chacun des services.
- 2- Un élève inscrit plus d'une fois dans le même service durant une année n'y est compté qu'une fois.
- 3- Les élèves qui ne se présentent qu'à des épreuves ne sont pas comptés. (durée = 0 heure, élèves en mode « examens » seulement)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
	222 926	243 003	240 535	234 538
	11 528	14 391	13 379	14 897
	12 408	11 976	9 674	8 949
	9 941	11 234	12 754	12 495
	23 189	25 534	25 048	24 663
	66 417	72 650	68 930	64 048
	29 525	32 228	34 086	33 345
	12 709	14 103	14 233	14 254
	20 797	23 364	24 590	23 168
	17 181	16 312	16 309	18 223
	19 231	21 211	21 532	20 496